

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

Le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale



Lettre Hebdo N° 1049 du 02/09/2026

LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE...



Régulation PDSA, code de déontologie médicale...

L'été réglementaire : qu'avez-vous manqué ?

[Lire La Lettre de la Conf° du 24 août](#)

[Lire le Flash Info régulations PDSA](#)

Loi Fin de vie

La loi a été promulguée le 19 août 2026, elle détaille la procédure et les critères d'accès, qui excluent les maladies neuro-dégénératives et les mineurs.

[Lire l'Article de Jérôme Robillard - Hospi média](#)

Retraite

★ **RSPM : Les médecins ne peuvent être mis devant le fait accompli !**

[Lire le Communiqué de Presse de la CSMF du 10 août](#)

★ **LE DECRET CUMUL EMPLOI-RETRAITE TARDE A PARAÎTRE !**

Très attendu, car la loi prévoit désormais, qu'à compter du 1er janvier 2027, le cumul libre emploi retraite ne sera plus possible pour ceux partant en retraite avant

67 ans. Les médecins, qui peuvent déjà prendre leur retraite avec tous leurs trimestres validés avant 67 ans, ont donc intérêt, s'ils souhaitent conserver la possibilité d'un cumul intégral, à liquider au plus tard le 1er octobre 2026. Même si la demande peut théoriquement être effectuée au dernier moment, il est recommandé, afin d'éviter les retards de versement de pension, de déposer son dossier environ 5 mois avant la date de départ – soit fin mai 2026 pour une retraite au 1er octobre 2026. **Une exception ? Les médecins exerçant en ZIP pourraient continuer à bénéficier du cumul libre emploi-retraite après le 1er janvier 2027. Ils restent cependant dans l'attente du texte précisant les modalités applicables à leur situation. D'où l'urgence de la parution de ce décret pour les médecins concernés, afin qu'ils puissent choisir en connaissance de cause et anticiper leurs démarches.**

...APRES UN ETE CANICULAIRE

Chapeau bas aux professionnels de santé libéraux de Gironde

Témoignage de Nicolas Ribaut CSMF 33, président ASSUM * 33 et ANOPS **

Cette crise a mis en lumière une mobilisation exceptionnelle et une coopération exemplaire de l'ensemble des acteurs de santé de ville. Autour de l'ASSUM 33, de l'URPS Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine, des Conseils départemental et régional de l'Ordre des médecins, des Ordres des infirmiers et des pharmaciens, du DAC 33, 24 et 47, des 20 CPTS, de SOS Médecins Bordeaux et de nombreux professionnels de santé volontaires, une organisation territoriale s'est rapidement structurée pour répondre aux besoins des populations évacuées.

Dès le 24 juillet, une cellule de crise « Ville » s'est mise en place dans l'urgence pour piloter les acteurs et assurer la prise en charge des soins non programmés dans les 17 centres.

Le 27 juillet, plus de 250 médecins libéraux (généralistes, pédiatres, gériatres et psychiatres) volontaires et 2 800 infirmiers volontaires sont mobilisés dans les 17 hubs d'hébergement. Dans le même temps, la régulation médicale du SAMU-SAS 33 fait face à une activité sans précédent avec plus de 3 600 appels quotidiens, nécessitant le renfort de médecins régulateurs généralistes.

Nous avons notamment créé un poste de MGA (Médecin Généraliste d'Accueil), positionné en première ligne au Hub du Parc des Expositions (accueillant des milliers de personnes), afin de coordonner l'ensemble des acteurs de ville présents sur le site, en complémentarité des équipes du SMUR également mobilisées.

Plus de 250 000 personnes ont été déplacées, 41 EHPAD évacués et des patients GIR 1 et GIR 2 isolés à domicile, ainsi que des décompensations de pathologies chroniques après plusieurs jours passés sur des lits Picot.

En lien étroit avec les cellules de crise du CHU de Bordeaux, de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de la Préfecture de la Gironde, la médecine de ville a pleinement affirmé son engagement.

Cette organisation illustre la force d'une réponse territoriale coordonnée, solidaire et réactive. Fondée sur la complémentarité entre l'hôpital et la médecine de ville, elle constitue un exemple particulièrement abouti de coopération au service de la population.

La montée en puissance du dispositif sanitaire s'est poursuivie avec l'ouverture de nouveaux hubs d'accueil en Corrèze et en région Occitanie, tandis que les évacuations des hubs vers des structures d'hébergement plus adaptées se poursuivent grâce au travail remarquable du DAC 33.

Cette crise, comme celle de la COVID 19, démontre que la médecine de ville est devenue un acteur incontournable de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles et souligne la nécessité de renforcer l'acculturation des professionnels libéraux à ces situations : préparation des organisations, formation, outil informatique, exercices de crise, coordination interprofessionnelle et articulation avec les établissements de santé et les autorités sanitaires.

Autant de sujets qu'il nous faudra aborder ensemble dès maintenant afin de tirer tous les enseignements de cette expérience.

*** ASSUM 33: Association des Services de Soins et d'Urgences Médicales de la Gironde**

**** ANOPS: Association Nationale pour l'Organisation de la Permanence des soins ambulatoires et des Services d'accès aux Soins**

Et encore des rapports et comités complètement à côté de ce qui se joue sur le terrain

[Lire le Communiqué de Presse de la CSMF du 20 juillet](#)

[Lire le Communiqué de Presse de la CSMF du 5 août](#)

MAIS AUSSI ...

Les commandes des TROD angine, ne sont plus possibles ,via ameli pro, depuis le 2 avril 2026.

Sauf si on les achète, comme les pharmaciens, mais contrairement aux pharmaciens les médecins ne peuvent pas le côté ! Cherchez l'erreur !
Des surprescriptions d'antibiotiques en perspective !

Facturation électronique

Lire le Flash Info de la CSMF du 19 août

Fraudes aux télé-expertises par les centres hospitaliers

Pour prendre un RDV chez un spécialiste hospitalier, les médecins généralistes sont de plus en plus obligés de passer par une télé-expertise que la CNAM rémunère...

Il y a volontairement confusion entre une demande de RDV et une demande d'avis à distance:

Ce qui n'est absolument pas la même chose.

Et la CNAM ferme les yeux...

Nouvelles règles de prescription d'arrêts de travail à partir du 1er septembre 2026

Lire le Flash Info de la CSMF du 29 juin

Formations ACFM en classes virtuelles



✅ **Avez-vous déjà envisagé de passer en SEL ?**

Vous êtes installé et vous ne vous êtes pas encore posé la question d'un passage en société d'exercice libéral ?

Cette formation est faite pour vous ! Rendez-vous 🗨

📅 jeudi 10 septembre avec Zoom

🕒 19h30 - 21h00

👤 Prise en charge FAF PM

ℹ️ Détails : [cliquer ici](#) et inscrivez-vous en complétant le [formulaire ici](#)



✅ **Cancer de la prostate : actualités sur la prise en charge**

Vous (MG) êtes en première ligne pour diagnostiquer et accompagner les patients tout au long de leur prise en charge, une soirée pour y voir clair.

📅 jeudi 24 septembre avec Zoom

🕒 19h30 - 21h00

👤 Prise en charge FAF PM

ℹ️ Détails : [cliquer ici](#) et inscrivez-vous en complétant le [formulaire ici](#)

Partenaire NOVUUS



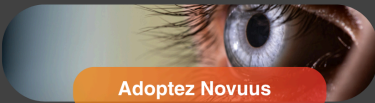
**TRANSFORMEZ VOTRE CABINET EN
VÉRITABLE CENTRE DE DÉPISTAGE**

Maladies cardiaques, maladies respiratoires, dermatologie...
Grâce à des technologies adaptées au cabinet libéral :

- Électrocardiogramme (ECG)
- Spirométrie
- Polygraphie respiratoire nocturne
- Audiométrie
- Échographie



Grâce à la télé-expertise, interprétez vos résultats avec nos médecins spécialistes des maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires et du sommeil...



Adoptez Novuus

NOVUUS
INGÉNIERIE MÉDICALE

Contactez nous au 06.48.90.85.95 ou sur contact@novuus.fr

[Contactez-nous pour en savoir plus.](#)

En tant qu'adhérent « Les Généralistes-CSMF », vous bénéficiez d'un tarif préférentiel, [contactez-nous](#).

Partenaire CEGEDIM-MAIIA : Suivre et améliorer vos indicateurs DONUM avec Maïia Médecin

**Préparez, facturez, suivez ...
Simplement et sans stress !**



Maïia
Médecin

En savoir +

La dotation numérique a remplacé au 1^{er} janvier 2026 le forfait structure. La nouvelle rémunération forfaitaire met désormais l'accent sur les usages des télé-services d'Améli Pro. D'un montant maximal de 2940 € annuel, la DONUM sera versée pour la première fois en 2027, à condition de remplir tous les critères.

Pour obtenir le forfait socle, vous devrez dès 2026, obtenir une moyenne de 60% de taux d'usage sur les 4 éléments suivants : déclaration médecin traitant, avis d'arrêt de travail dématérialisés, feuilles de soins électroniques et protocoles de soins électroniques. La même logique de moyenne de taux d'usages est appliquée pour les indicateurs optionnels qui portent principalement sur l'utilisation du DMP et de l'ordonnance numérique.

Dans tous les cas, le calcul des moyennes sera effectué par l'assurance maladie en fin d'année 2026. En l'absence de repères, il est donc important de suivre vos usages sur Améli Pro. Avec Maïia Médecin, vous pouvez accéder à toutes vos données directement depuis votre tableau de bord grâce aux raccourcis. En un clic, vous aurez une vision complète de tous les télé-services et de leur utilisation.

Ce suivi régulier de vos usages va vous permettre de réaliser des correctifs si d'aventure vous constatez que vos chiffres semblent insuffisants. C'est particulièrement vrai pour les usages courants comme la FSE, l'ordonnance numérique ou encore l'alimentation du dossier médical partagé. Avec Maïia Médecin, ces trois télé-services sont facilités. L'alimentation du DMP peut se faire directement depuis le dossier patient de même que la FSE et l'ordonnance numérique. Vous pouvez également visualiser l'état d'avancées de vos FSE dans le tableau de bord. Et l'accès direct à Améli Pro vous permet une consultation aussi fréquente que vous

le souhaitez de vos taux d'utilisation. Le tout de façon si fluide que vous aurez même l'impression que c'est automatique : la gestion du cabinet nouvelle génération, c'est exactement ça !

[EN SAVOIR PLUS](#)

En tant qu'adhérent Les Généralistes-CSMF, profitez au meilleur **prix d'un logiciel médical et agenda Maia**, [contactez-nous](#).

Nous écrire

Adhérer

Délégués

Nomenclature

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DES GÉNÉRALISTES-CSMF



Les Généralistes CSMF

Le syndicat de tous les spécialistes
en médecine générale

📍 79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

☎ 06.12.72.00.57

✉ lesgeneralistes@csmf.org

© 2025 Les Généralistes CSMF - Tous droits réservés





MACSF
MADELIN

Personne n'aime
parler de fiscalité
sauf pour la faire
baisser



Découvrez **les solutions Madelin**
du 1^{er} assureur des professionnels de santé

Ensemble, prenons soin de demain

PIRELLA

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de la part de la CSMF, [cliquez ici](#).